

Fiction inspirée du livre « Beurre Breton et Sucre Afghan »
Classe de CM2 de l'école Paul Verlaine d'Uckange

Dans cette famille à l'envers, j'avais l'habitude des questions de mes camarades. Avoir son papa qui vient vous chercher tous les jours à l'école, ça tranche, ça fait bizarre. Des fois, les autres se moquaient de moi, mais ils n'osaient quand même pas le faire devant lui, c'était un bonhomme mon papa. Alors que je le connais, il n'aurait pas fait de mal à une mouche ! Maman a dit une fois : « si je devais compter sur ton père pour me défendre j'ai autant m'inscrire tout de suite à un cours de judo ! ». Des fois je me dis que j'aimerais bien me marier avec un grand type costaud et musclé avec des tatouages et des piercings partout. Un qui ressemble pas à mon papa. Même si j'aimais bien le voir souvent, il m'apportait toujours un pain au chocolat en venant me chercher et il m'appelait « crevette » quand il était de bonne humeur. Sa recherche de travail n'était pas terminée. En fait, j'avais l'impression que son travail était de chercher du travail. Je voulais de tout mon cœur qu'il trouve un emploi, ou au moins quelque chose pour s'occuper pour ne pas ressasser et être le papa sombre que je n'aime pas voir. Tout ça allait changer lorsque la maîtresse nous amena un jour un nouvel élève :

« Les enfants, je vous présente Davud, un nouvel élève. Il vient d'un pays qui s'appelle l'Ukraine, vous en avez sans doute entendu parlé, c'est un pays en guerre. Il s'est donc réfugié en France avec sa maman. Il ne parle pas bien Français, il faudra donc être gentil avec lui et surtout patient car il vit des choses difficiles. »

Dans la cour, les autres enfants avaient essayé d'aller parler à Davud, mais ont vite renoncé en voyant que la conversation était limitée. Il restait donc là, assis sur un banc, le regard vide. Il portait des vêtements tout comme les nôtres, et nous ressemblait drôlement. Je croyais que lorsqu'on venait d'un pays étranger, on avait pas la même couleur de peau. Les Ukrainiens, ils ressemblent drôlement aux français. J'allais le voir car il me faisait mal au cœur, assis tout seul :

- Salut ! Lançais-je au hasard, Je m'appelle Lily, je suis juste derrière toi en classe. Comment tu te sens ici ?
- Davud, répondit-il, n'ayant visiblement pas compris ma question.
- Tu es en France avec ta maman. Tu n'as pas de papa ?
- Pas papa. Papa Ukraine. Dit-il en mimant une mitraillette qui tire.
- Qu'est-ce que tu dirais de venir chez moi après l'école ? Dans ma maison ?
- Maison ? Maison Lily ?

En sortant de l'école j'arrêtais papa qui semblait pressé de rentrer regarder les petites annonces. Je lui demandais de bien vouloir prendre Davud pour le goûter. Davud et sa maman arrivèrent devant nous, elle parlait mieux français que son fils. Papa semblait gêné et, devant l'enthousiasme de la maman de Davud pour venir prendre le goûter, il accepta.

« Il faudra juste repasser par la boulangerie, je n'ai pas assez de pains au chocolat ! ».

Lors du goûter, la maman de Davud, Elyna, nous raconta leur périple. Ils venaient d'une ville d'Ukraine appelée Kharkiv. Elle a été parmi les premières à recevoir des obus quand la Russie a commencé la guerre. Le papa de Davud est resté dans son pays pour le défendre et la maman a réussi à fuir avec son fils. Elle a étudié le Français lors de ses études à l'université et elle a une tante qui vit en Bretagne, elle a donc cherché à rejoindre notre pays, qui a la chance de vivre dans la paix. La discussion était intéressante, mais aussi très triste. Papa semblait absorbé par ce que Elyna disait, et moi je m'amusais de voir Davud se lécher les lèvres de gourmandise en mangeant son pain au chocolat. Il semblait plus heureux que dans la cour de récréation.

Le temps passa et Elyna commençait à venir plus régulièrement à la maison. Elle s'entendait bien avec papa, et avec maman aussi, bien que plus froide avec elle au début, se pliait en quatre pour lui expliquer les papiers français et pour l'aider à comprendre notre pays. La gourmandise dont Elyna et Davud faisait preuve amenait aussi maman à lui faire découvrir toutes sortes de spécialités françaises. Elyna pleurait souvent, sûrement parce que son mari lui manquait. Davud pleurait souvent aussi sans raison. Sûrement parce que son papa lui manquait. Avec le temps, Davud faisait de plus en plus de progrès en français. Il ne disait plus « Bouzour », mais « Bonjour », et il savait se présenter et dire ce qu'il avait envie de manger.

Davud devenait mon ami, même si la communication n'était pas toujours efficace, nous aimions passer du temps tous les deux. Je me disais que s'il devenait costaud et se faisait faire des tatouages et des piercings, on pourrait très bien se marier tous les deux. Il essayait souvent de me raconter son pays et la guerre avec quelques mots et surtout des mimes. Il était très doué pour cela, ainsi que pour jouer la comédie. Ça a donné une idée à maman : créer une pièce de théâtre sur le thème de la guerre en Ukraine.

Pendant des mois maman, papa et Elyna se voyaient autour d'un thé et de quelques gâteaux afin d'écrire cette pièce. A chaque idée, ils demandaient à Davud de venir essayer le scénario. Il nous faisait mourir de rire car il s'amusait à faire le pitre. J'étais heureuse de voir papa content et s'occuper autrement qu'avec le journal et en faisant la tête.

Le jour de la représentation, le Maire du village avait accepté de nous laisser utiliser la salle de la commune pour faire la pièce. Tout le monde était venu : la boulangère à moustache, les parents d'élèves, la maîtresse et la directrice. On voyait que certains ne venaient pas de gaieté de cœur et voulaient médire sur la pièce, mais lorsque Davud commença à jouer, tout le monde resta bouche bée. Elyna faisait la narratrice pendant que Davud mimait et sautait dans tous les sens sur scène. C'était drôle mais aussi très émouvant. Personne de l'assemblée ne voulait vivre ce qu'ils avaient vécu.

A la fin de la représentation, même les personnes qui n'avaient pas accepté Davud sous prétexte qu'on « ne peut pas accueillir toute la misère du monde », lui avaient fait des compliments, certains s'étaient même excusés même la bande à Camélia qui s'était beaucoup moqué de lui.

Dans cette histoire, moi, j'avais gagné un copain. Mes parents avaient gagné une amie, et nous avons tous appris qu'il est important d'écouter les personnes dans le besoin et de se mettre à leur place.

**CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DE L'ŒUVRE COLLECTIVE RÉALISÉE
DANS LE CADRE DU CONCOURS MOSEL'LIRE 2022/2023
Catégories 5-15 ans**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles) KHADI DJA
..... NACCARATO (Prénom Nom), représentant légal de l'enfant
..... NACCARATO NEHDY (Prénom Nom), cède au Département
de la Moselle, à titre gracieux, les droits d'exploitation et de reproduction de l'œuvre collective
(production graphique, texte, bande dessinée, vidéo) réalisée dans le cadre du concours Mosel'lire,
dont l'enfant est co-auteur, pour l'ensemble des publications et des événements du Département de
la Moselle destinés à promouvoir l'action culturelle départementale :

- lors d'expositions des productions des lauréats et des remises de prix du concours Mosel'lire ;
- sur les sites internet et blogs du Département (moselle.fr, moselia.moselle.fr) ou des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- sur les réseaux sociaux animés par le Département de la Moselle et les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- dans les newsletters éditées par le Département de la Moselle ;
- sur les publications papier du Département ou des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de lecture publique ;
- à l'occasion de réunions internes ou publiques organisées par le Département.

Si mon enfant apparaît dans la vidéo (en voix off ou à l'écran), j'autorise également le Département de la Moselle à exploiter et à reproduire cette vidéo le mettant en scène, à des fins identiques à celles précitées.

Lors de chaque utilisation de l'œuvre (production graphique, texte, bande dessinée, vidéo), le prénom et le nom de l'enfant, co-auteur, sera cité. Les éventuels commentaires et légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de l'œuvre collective ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

La présente cession de droits est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de 3 ans, en France et dans les pays de l'Union européenne.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui est faite de l'œuvre collective dont l'enfant est co-auteur. Celle-ci ne pourra être ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Je reconnais disposer d'un droit de regard, d'un droit de modification et d'un droit de rectification ou suppression de la vidéo que le Département de la Moselle utiliserait, et cela en conformité avec la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à Vickeurange, le 10 Mars 2023

Signature (précédée de la mention **Lu et approuvé**) :

Lu et approuvé


**CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DE L'ŒUVRE COLLECTIVE RÉALISÉE
DANS LE CADRE DU CONCOURS MOSEL'LIRE 2022/2023
Catégories 5-15 ans**

Je soussigné(e) ~~Madame~~, Monsieur (rayer les mentions inutiles) AROUZ LAUCEN
.....(Prénom Nom), représentant légal de l'enfant
..... ISLEM AROUZ(Prénom Nom), cède au Département
de la Moselle, à titre gracieux, les droits d'exploitation et de reproduction de l'œuvre collective
(production graphique, texte, bande dessinée, vidéo) réalisée dans le cadre du concours Mosel'lire,
dont l'enfant est co-auteur, pour l'ensemble des publications et des événements du Département de
la Moselle destinés à promouvoir l'action culturelle départementale :

- lors d'expositions des productions des lauréats et des remises de prix du concours Mosel'lire ;
- sur les sites internet et blogs du Département (moselle.fr, moselia.moselle.fr) ou des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- sur les réseaux sociaux animés par le Département de la Moselle et les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- dans les newsletters éditées par le Département de la Moselle ;
- sur les publications papier du Département ou des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de lecture publique ;
- à l'occasion de réunions internes ou publiques organisées par le Département.

Si mon enfant apparaît dans la vidéo (en voix off ou à l'écran), j'autorise également le Département de la Moselle à exploiter et à reproduire cette vidéo le mettant en scène, à des fins identiques à celles précitées.

Lors de chaque utilisation de l'œuvre (production graphique, texte, bande dessinée, vidéo), le prénom et le nom de l'enfant, co-auteur, sera cité. Les éventuels commentaires et légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de l'œuvre collective ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

La présente cession de droits est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de 3 ans, en France et dans les pays de l'Union européenne.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui est faite de l'œuvre collective dont l'enfant est co-auteur. Celle-ci ne pourra être ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Je reconnais disposer d'un droit de regard, d'un droit de modification et d'un droit de rectification ou suppression de la vidéo que le Département de la Moselle utiliserait, et cela en conformité avec la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à..... UCKANGE, le 11/03/2023

Signature (précédée de la mention *Lu et approuvé*) :

Lu et approuvé

**CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DE L'ŒUVRE COLLECTIVE RÉALISÉE
DANS LE CADRE DU CONCOURS MOSEL'LIRE 2022/2023
Catégories 5-15 ans**

Je soussigné(e) Madame, ~~Monsieur~~ (rayer les mentions inutiles) Aïf EL KABIR NADIA
.....(Prénom Nom), représentant légal de l'enfant
Aïf EL KABIR YOUSRA.....(Prénom Nom), cède au Département
de la Moselle, à titre gracieux, les droits d'exploitation et de reproduction de l'œuvre collective
(production graphique, texte, bande dessinée, vidéo) réalisée dans le cadre du concours Mosel'lire,
dont l'enfant est co-auteur, pour l'ensemble des publications et des événements du Département de
la Moselle destinés à promouvoir l'action culturelle départementale :

- lors d'expositions des productions des lauréats et des remises de prix du concours Mosel'lire ;
- sur les sites internet et blogs du Département (moselle.fr, moselia.moselle.fr) ou des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- sur les réseaux sociaux animés par le Département de la Moselle et les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- dans les newsletters éditées par le Département de la Moselle ;
- sur les publications papier du Département ou des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de lecture publique ;
- à l'occasion de réunions internes ou publiques organisées par le Département.

Si mon enfant apparaît dans la vidéo (en voix off ou à l'écran), j'autorise également le Département de la Moselle à exploiter et à reproduire cette vidéo le mettant en scène, à des fins identiques à celles précitées.

Lors de chaque utilisation de l'œuvre (production graphique, texte, bande dessinée, vidéo), le prénom et le nom de l'enfant, co-auteur, sera cité. Les éventuels commentaires et légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de l'œuvre collective ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.


La présente cession de droits est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de 3 ans, en France et dans les pays de l'Union européenne.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui est faite de l'œuvre collective dont l'enfant est co-auteur. Celle-ci ne pourra être ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Je reconnais disposer d'un droit de regard, d'un droit de modification et d'un droit de rectification ou suppression de la vidéo que le Département de la Moselle utiliserait, et cela en conformité avec la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à Willingy....., le 12/03/2023.....

Signature (précédée de la mention **Lu et approuvé**) :

 **Lu et approuvé**

**CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DE L'ŒUVRE COLLECTIVE RÉALISÉE
DANS LE CADRE DU CONCOURS MOSEL'LIRE 2022/2023
Catégories 5-15 ans**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles) *JASIN KATIA*
.....(Prénom Nom), représentant légal de l'enfant
..... *JASIN KATIA*(Prénom Nom), cède au Département
de la Moselle, à titre gracieux, les droits d'exploitation et de reproduction de l'œuvre collective
(production graphique, texte, bande dessinée, vidéo) réalisée dans le cadre du concours Mosel'lire,
dont l'enfant est co-auteur, pour l'ensemble des publications et des événements du Département de
la Moselle destinés à promouvoir l'action culturelle départementale :

- lors d'expositions des productions des lauréats et des remises de prix du concours Mosel'lire ;
- sur les sites internet et blogs du Département (moselle.fr, moselia.moselle.fr) ou des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- sur les réseaux sociaux animés par le Département de la Moselle et les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- dans les newsletters éditées par le Département de la Moselle ;
- sur les publications papier du Département ou des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de lecture publique ;
- à l'occasion de réunions internes ou publiques organisées par le Département.

Si mon enfant apparaît dans la vidéo (en voix off ou à l'écran), j'autorise également le Département de la Moselle à exploiter et à reproduire cette vidéo le mettant en scène, à des fins identiques à celles précitées.

Lors de chaque utilisation de l'œuvre (production graphique, texte, bande dessinée, vidéo), le prénom et le nom de l'enfant, co-auteur, sera cité. Les éventuels commentaires et légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de l'œuvre collective ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

La présente cession de droits est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de 3 ans, en France et dans les pays de l'Union européenne.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui est faite de l'œuvre collective dont l'enfant est co-auteur. Celle-ci ne pourra être ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Je reconnais disposer d'un droit de regard, d'un droit de modification et d'un droit de rectification ou suppression de la vidéo que le Département de la Moselle utiliserait, et cela en conformité avec la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à *LORANGE*, le *10 Mars 2023*

Signature (précédée de la mention **Lu et approuvé**) :

Lu et approuvé 